



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EAU
Réunion du 19 octobre 2010 à Oloron-Sainte-Marie

Etaient présents :

René Rose, président de séance de la commission eau, président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, maire de Borce
Guillaume Barranco, mission pêche, conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Jean-Georges Moulié, chef de service, Société Hydroélectrique du Midi
André Villemur, directeur EDF GEH Pays des Gaves et de l'Adour
Sylvain Maudou, chargé de mission, fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques
Jacques Ducos, président de la fédération de pêche des Hautes-Pyrénées
Lucienne Mur, présidente de l'AAPPMA la Gaule Auroise
Jean-François Régnier, président de l'AAPPMA de Laruns, vice-président de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques
Louis Pédebidou, président de l'AAPPMA La Gaule Aspoise
Michèle Pérony, Migradour
Bertrand Brotton, adjoint service de l'eau, DDTM des Pyrénées-Atlantiques
Sylvain Anreim, ONEMA SD 65
Hélène Sazatornil, animatrice Natura 2000 SMDRA
Philippe Ospital, directeur adjoint PNP
Dominique Oulieu, chef de secteur PNP / secteur d'Aure
Audrey Buttifant, chargée de mission charte PNP
Melina Roth, chargée de mission eau et forêts PNP
Valérie Peyramayou, assistante PNP

Etaient excusés :

Henri Forgues, président Pays des Nestes
Gérard Sarrailh, maire de Louvie-Soubiron
François-Xavier Cuende, président Institution Adour
Cécile Bedel, chargé de mission eau ARPE Midi-Pyrénées
Sylvie Rocq, directrice SMEAG - EPTB
Monsieur le Directeur de la DREAL Aquitaine
Monsieur le Directeur de la DREAL Midi-Pyrénées
Patrick Nuques, chef de secteur PNP / secteur d'Aspe
François Soubielle, agent technique PNP / secteur de Luz Gavarnie
Gérard Uzabiaga, chef de secteur PNP / secteur de Luz Gavarnie
Philippe Llanes, agent technique PNP / secteur de Cauterets

Monsieur René ROSE, ouvre la séance à 14 h 30 en remerciant l'ensemble des présents pour leur participation au groupe de travail. Il précise l'objet de la réunion qui est de voir ensemble l'avant projet de la charte. Il estime que depuis la dernière réunion beaucoup de travail a été réalisé et rappelle que les différentes instances du parc national chargées d'appuyer le Président du Conseil d'Administration dans l'élaboration de la charte se sont réunies afin de débattre sur les tableaux issus des groupes de travail. Il explique le choix fait par le bureau et validé par le Conseil d'Administration le 9 octobre 2010 de travailler de façon transversale plutôt que thématique et ce afin d'avoir une meilleure lisibilité sur l'ensemble du territoire. Il précise que ce document n'est pas le dossier final, au contraire c'est encore un document de travail qui est soumis à l'occasion de la réunion afin qu'il soit débattu au sein du groupe de travail eau. Enfin, il a tenu à remercier les services du parc national pour l'important travail qui a été réalisé depuis le mois de juin.

Monsieur ROSE cède la parole à Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « charte du territoire » afin qu'elle présente la structuration générale de l'avant projet de la charte. Elle explique la démarche qui a été suivie pour rédiger l'avant projet. Ensuite, elle détaille le sommaire, parties par parties, en précisant les différentes modifications qui seront apportées suite aux visites de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et suite aux réunions des groupes de travail thématique. Enfin elle décline l'ensemble des objectifs (zone cœur) et des orientations (aire optimale d'adhésion) de l'avant projet. Enfin elle précise que les arbitrages se feront en Conseil d'Administration et que les objectifs et les orientations ne sont pas hiérarchisés.

Après cette présentation, Monsieur le Président de séance ouvre le débat :

MM VILLEMUR ET MOULIE, respectivement représentant de EDF-GEH et la SHEM regrettent que dans le diagnostic l'hydroélectricité en particulier et le patrimoine industriel en général ne soient suffisamment pris en compte en tant que valorisation d'une ressource naturelle.

Egalement dans le diagnostic, Mme PERONI, représentante de l'association Migradour souhaiterait que les salmonidés, les truites de mer et les anguilles soient mieux prises en compte.

Les représentants de la pêche regrettent que, dans le diagnostic cette activité n'apparaisse pas. Le problème des travaux en cours d'eau et plus particulièrement l'impact sur les espèces vivant dans les milieux aquatiques n'est pas assez mis en exergue.

Enfin certains membres de l'assemblée demandent des éclaircissements sur la mise en œuvre et le suivi de la charte.

De manière générale, il est nécessaire de renforcer le diagnostic sur l'eau en général et les cours d'eau en particulier.

Ensuite Monsieur ROSE propose à Monsieur Philippe OSPITAL, directeur adjoint du Parc national des Pyrénées de présenter les objectifs et les orientations liés à l'eau.

Il est proposé que le débat d'instaure après chaque objectif ou orientation.

Objectif 3 :

Il est proposé de préférer « participer à l'atteinte du bon état écologique » par rapport à « participer à l'atteinte du très bon état écologique ».

Objectif 7 : Le groupe souhaite connaître la définition de « souches autochtones ». Celle-là sera apportée dans le glossaire.

Objectif 8 : les membres du groupe ont souhaité connaître la définition d'espèces invasives et savoir si les espèces aquatiques étaient concernées par cette dénomination.

Les partenariats ont été abordés, il a été précisé aux participants que la liste n'était pas exhaustive et qu'elle sera complétée par la phrase suivante : mesures relevant de la compétence de ...

Orientation 33 : comme pour l'objectif 7, les participants ont souhaité connaître la définition de patrimoine génétique. Celle-là sera apportée dans le glossaire.

De manière générale l'ensemble du groupe est unanime pour saluer le travail de synthèse qui a été réalisé et la prise en compte de l'ensemble des composantes réunies autour de la table.

Mademoiselle Audrey BUTTIFANT a présenté le plan du parc.

Le groupe a regretté le manque informations sur le milieu aquatique sur le plan du parc et a souhaité avoir des précisions sur la définition des vocations naturelles. Le président a souhaité que les communes soient consultées afin d'éviter des manques ou modifier des données. Il cite en exemple les cromlechs de Maspêtre (Espélunguère) non signalés.

Calendrier

Monsieur ROSE annonce que le conseil économique social et culturel se réunira le 22 octobre ainsi que les cinq autres groupes thématiques. Les remarques, commentaires et échanges issus de ces groupes seront intégrés dans le document. Il rappelle qu'à ce stade les groupes de travail ne seront plus consultés car les arbitrages, si arbitrages il y a, seront du ressort du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Une première réunion du conseil d'administration spécifique sur la charte se tiendra le 16 Novembre.

Un autre Conseil d'Administration se tiendra le 18 janvier afin de valider l'avant projet définitif de la afin que celui-ci puisse être envoyé au Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) qui pourra alors mi février porter un avis sur cet avant projet.

A partir de cet avant projet les groupes de travail thématique seront de nouveau réunis afin de partager les remarques du CNPN de manière à les intégrer. Un nouveau processus d'échanges s'instaurera dans le courant du premier semestre, l'objectif étant d'avoir un projet finalisé dans la courant de l'automne 2010.

Monsieur le Président lève la séance à 16h45.